

La lettre

Révision du SCOT : du diagnostic...

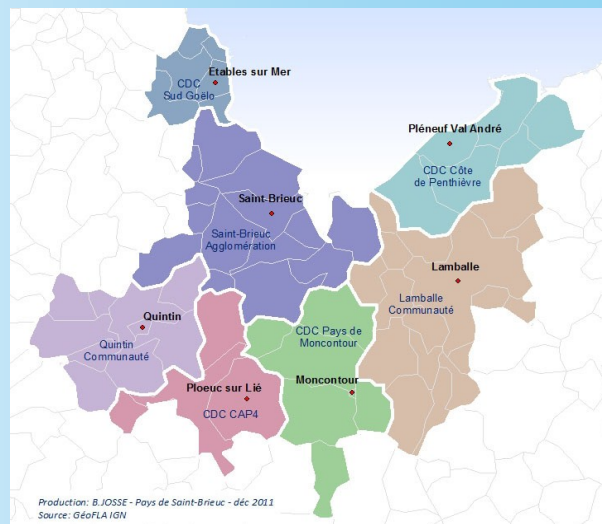
La Lettre du SCOT n°2 de juillet 2012 a proposé une synthèse du diagnostic au regard des thématiques de la démographie, de l'habitat et de l'économie au sens large.

Elle est aujourd'hui complétée par des zooms sur la biodiversité et sur le profil climat du territoire qui constituent des éléments majeurs de l'Etat Initial de l'Environnement (la partie environnementale du diagnostic du territoire du SCOT). Cet état des lieux s'intéresse également à d'autres thématiques environnementales comme les ressources naturelles, le paysage, les risques, la gestion des déchets...qui feront l'objet d'une prochaine lettre.

La synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement sera publié en octobre 2012 dans l'attente de la communication du document complet. Le travail sur le diagnostic est en cours de finalisation par les Cabinets d'Etudes qui procèdent aux derniers ajustements de forme.

à l'identification des enjeux...

Le diagnostic doit permettre de dégager une vision commune du territoire dans les domaines de l'habitat, de l'occupation de l'espace, du développement économique, ... Il constitue la base sur laquelle peut ensuite se construire le projet politique du territoire qui se concrétisera dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Ce projet tiendra des compte des enjeux en termes de protection des ressources, tout en poursuivant un aménagement durable et équilibré du territoire.



Concertation du public

Une réunion publique sur la révision du SCOT est organisée le :

Mercredi 28 novembre 2012 à 18H30

À PLEDRAN - salle Horizon

Dans ce numéro

Biodiversité.....	2
Energie	3 & 4
Contacts.....	4



Le Pays de Saint-Brieuc, un espace riche en biodiversité

Le territoire se présente comme une mosaïque de milieux naturels tous riches en espèces animales et végétales rares et/ou protégées.

Elles font l'objet de mesures de protection depuis plusieurs années (différents outils de gestion, périmètres de protection et d'inventaires sont recensés sur le territoire) et concernent majoritairement, mais pas seulement, la zone littorale.

Au-delà des espèces rares, le territoire possède tout un réseau écologique qui abrite environ 300 espèces d'oiseaux, 500 espèces de papillons et environ 800 espèces végétales.

Les services rendus par la biodiversité

La biodiversité nous rend des services essentiels :

- Services « d'approvisionnement » : prélèvement d'une matière première : nourriture, eau douce, médicaments... Environ la moitié des médicaments de synthèse ont par exemple une origine naturelle.
- Services « de régulation » : traitement de l'eau (une espèce de plante aquatique locale permet de réduire de moitié en 24 heures le taux d'uranium dans un cours d'eau), production d'oxygène par les végétaux, rôle d'« éponge naturelle » des zones humides permettant de limiter le risque d'inondations, stockage du carbone...
- Services « à caractère social » : les milieux naturels sont utilisés pour les activités que l'on peut y pratiquer (tourisme par exemple).

Environ la moitié des espèces végétales, incluant un grand nombre d'espèces utilisées par l'alimentation, est pollinisée par les animaux. Sans les abeilles, nous aurions peu de fruits et de légumes à consommer.

Définition

Biodiversité : contraction de « diversité biologique ». La biodiversité désigne le tissu vivant de notre planète. Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries ...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie..

L'érosion de la biodiversité : une réalité sur le territoire

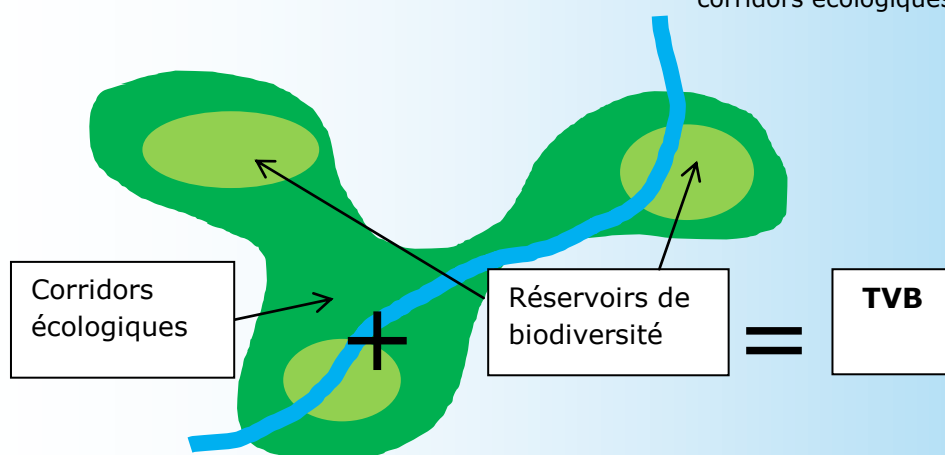
Depuis 1950, le Pays de Saint-Brieuc a vu disparaître 50 espèces animales et végétales.

Les causes sont multiples mais très majoritairement liées à la fragmentation des habitats par les activités humaines. La superficie des espaces nécessaires à la biodiversité se réduit sous la pression de l'étalement urbain (développement de l'habitat individuel, des espaces d'activités économiques, intensification agricole, création de routes etc...).

On évoque également les espèces invasives dans les milieux aquatiques (comme la jussie), les ouvrages qui compromettent la circulation des poissons dans les cours d'eau...

La trame verte et bleue (TVB) : un outil pour préserver la biodiversité

Le SCOT doit permettre de préserver les espaces nécessaires au développement des espèces en élaborant une trame verte et bleue : c'est le réseau écologique du territoire composé des réservoirs de biodiversité : espaces les plus favorables aux espèces animales et végétales, terrestres et aquatiques, et des corridors écologiques qui relient ces espaces entre eux.



L'aménagement du territoire et les nouveaux enjeux « Climat - Energie »

Afin de lutter contre le changement climatique, la France s'est dotée d'objectifs quantitatifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), à l'horizon 2020 et à horizon 2050 (réduction par 4 des émissions).

Pour y parvenir, les lois Grenelle 1 et 2, sont venues renforcer la place de l'énergie et du climat dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Les collectivités publiques doivent désormais « *harmoniser leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace afin... de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre, de réduire les consommations énergétiques et d'économiser les ressources fossiles* ».

A charge pour les SCOT, puis les PLU

et les cartes communales d'en déterminer les conditions...

Afin d'engager cette nouvelle réflexion, et d'identifier les enjeux et les leviers d'actions locaux en la matière, il a été proposé d'établir un état des lieux de la consommation d'énergie, des émissions de GES générées localement par nos activités ainsi qu'un bilan de l'énergie d'origine renouvelable produite à l'échelle de 64 communes constitutives du pays de Saint Brieuc : c'est le « profil climat ».

Les éléments vont venir nourrir, de manière transversale, les débats engagés dans le cadre de la révision du SCOT.

Objectifs de réduction des GES en 2020 :

- ▶ Réduire de 38 % les consommations d'énergie dans le bâtiment existant
- ▶ Réduire de 20 % les émissions de GES liées aux déplacements
- ▶ Couvrir par les énergies renouvelables 27 % des consommations d'électricité et 33 % des usages thermiques

Le bilan des émissions de Gaz à effet de serre (GES)...

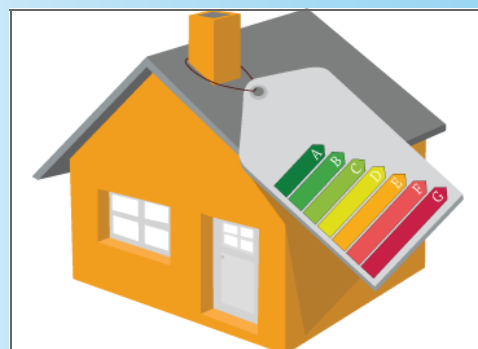
Le bilan des émissions de GES réalisé reflète bien le profil socio-économique de notre territoire :

- ▶ Les activités productives du territoire représentent 41 % des émissions de GES : 32 % sont imputables à l'agriculture, émissions majoritairement non énergétiques liées à l'élevage (fermentation entérique et stockage avant épandage), et 9 % à l'industrie.
- ▶ Les autres activités (tertiaire et fret) représentent 16 % des émissions de GES (respectivement 9 % et 7 %)
- ▶ Notre manière « d'habiter le territoire » contribue à hauteur de 40 % des émissions de GES : l'habitat (21 %) et nos déplacements (19%).

21 % des émissions de GES dues à l'habitat

Au sein du secteur résidentiel, on constate que 88 % des émissions sont générées par les logements construits avant 1990 (et particulièrement par ceux construits avant le 1er choc pétrolier de 1973).

Ces habitations, pour la plupart individuelles, sont très énergivores : elles sont mal isolées (la 1ère Réglementation Thermique date de 1974) et utilisent majoritairement comme mode de chauffage les énergies fossiles (fioul, gaz) très émettrices de GES, et dans une moindre mesure l'électricité.



Le poids de la mobilité quotidienne

Les déplacements effectués par les habitants génèrent près de 20% des émissions totales de GES du territoire (soit un même poids que celui du secteur résidentiel).

Ces émissions sont imputables à 80 % à la voiture individuelle, 1er mode de transport, placé loin devant les transports en commun. Si les modes de déplacement « doux » représentent une part non négligeable des déplacements scolaires (40 %), d'achat (25 %) et de loisirs (22%), la voiture reste le mode de transport privilégié de la mobilité quotidienne (notamment pour se rendre au travail).

Les données collectées montrent qu'en matière de navettes domicile – travail, moins de 10 % des voitures sont occupées par 2 personnes et plus. L'éloignement du domicile par rapport au lieu de travail génère une forte dépendance à la voiture et de longs trajets pour les habitants, et particulièrement ceux du sud du territoire.

Une consommation d'énergie à maîtriser et un développement des énergies renouvelables à soutenir

Les trois principaux secteurs consommateurs d'énergie (calculée en énergie finale, c'est-à-dire telle que livrée au consommateur) sont :

- le bâtiment (52 %)
- le transport (28 %)
- l'industrie (15 %)

Les énergies les plus consommées (énergie finale) sur le territoire sont les produits pétroliers (48 %), l'électricité (25%) puis le gaz (18%).

Fragilité du territoire en matière d'approvisionnement électrique...

Le Pays de Saint-Brieuc, tout comme la Bretagne, connaît, en matière d'approvisionnement électrique, une situation de fragilité. Pour y remédier, des engagements ont été pris, dans le cadre du pacte électrique breton, pour tenter de diminuer les consommations en électricité sur les territoires et augmenter la production d'énergies renouvelables.

Notre territoire est pilote sur ces questions, puisqu'il s'est engagé depuis 2008 dans l'opération de maîtrise de la demande en électricité **Vir'Volt**, qui a permis d'engager une sensibilisation des acteurs (grand public, professionnels...) et d'expérimenter des actions dans des secteurs aussi divers que les établissements scolaires, les bâtiments tertiaires, les exploitations agricoles, les

La synthèse du diagnostic est téléchargeable sur le site Internet et sur l'intranet du Pays de Saint-Brieuc :

www.pays-de-saintbrieuc.org

<http://intranet.pays-de-saintbrieuc.org>

supermarchés....

Son déploiement, sur le volet « particuliers », est aujourd'hui en cours de préparation avec l'ensemble des partenaires (Région Bretagne, ADEME, Etat, EPCI, chambre des métiers...)...

Une production d'énergie renouvelable en augmentation sur le territoire

Jusqu'au début des années 2000, la production d'énergie renouvelable sur le territoire était limitée à la consommation de bois bûche par les particuliers.

Le contexte a évolué depuis 2002, avec une croissance forte (+ 65 %) de la production globale, portée principalement par la production éolienne. Cette production d'énergie renouvelable représente 4 % de la production bretonne et permet de couvrir 5 % de la consommation finale du territoire.



Contacts :

Syndicat Mixte du Pays de Saint Brieuc
Centre Hemera - 8 rue des Champs de Pies
CS 40532 - 22000 Saint-Brieuc
Tel : 02.96.58.08.08

Pôle Aménagement - Urbanisme :

Béatrice JOSSE : b.josse@pays-de-saintbrieuc.org
Sophie TREPS : s.treps@pays-de-saintbrieuc.org
Françoise FLOC'H : mission@pays-de-saintbrieuc.org

Directeur de la publication : Gilbert GASPAILLARD, 1er Vice-président

Responsable de la Rédaction : mission SCOT - CITADIA

Crédits photos : SM Pays de Saint Brieuc / E. POIRIER - Observatoire photographique du paysage du Pays de Saint Brieuc

La lettre du SCOT n° 3 : éditée par le Syndicat Mixte du Pays de Saint Brieuc

retrouvez toute l'actualité du SCOT sur le site internet du Pays de St Brieuc :
www.pays-de-saintbrieuc.org

